



**Contrat de carte à points
Amap La Ferme Richart
OEUFS
STEAKS HACHES**

WITTELSHEIM

Saison 2022/2023



Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :	
Le producteur	Le consom'acteur
EARL RICHART - Antoine RICHART	NOM, prénom
125 Grand Rue	Adresse.....
68480 ROPPENTZWILLER	Code postal, commune
earlrichart@yahoo.fr	Mail
03.89.07.94.49//06.87.12.15.83	Tél

N° d'adhérent :

Membre de l'AMAP "LA FERME RICHART" : oui – non

Membre d'une autre AMAP : oui - non

Valeur du point : 1.00€

Pour l'AMAP "LA FERME RICHART" vous pouvez acquérir une carte à points d'une valeur mini de 19 points (soit 19.00€) et d'une valeur maxi de 40 points (soit 40.00€) sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Rappel pour la saison 2022-2023 :

- ½ douzaine d'œufs = 1.90 point
- 1 steak haché = 1.90 point

Attention ! : S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'AMAP "LA FERME RICHART" pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de SAS RICHART.

Etabli en 1 exemplaire à, le et signé par les parties :	
Le producteur	Le consom'acteur
(signature)	(signature)

Rappel : valeur du point = 1.00€

Dates (souscription, renouvellement ou utilisation)	Approvisionnement de la carte (ou report solde carte de la saison précédente)	Débit (en points) OEUFS	Débit (en points) STEAKS	Crédit (en points)